

Liberté Égalité Fraternité

## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Agir individuellement et collectivement en écocitoyen

Les enjeux liés au réchauffement climatique et la flambée des prix de l'énergie nous incitent à accélérer la sortie de notre dépendance aux énergies carbonées. Le Gouvernement a présenté le 6 octobre dernier un plan de sobriété énergétique. Il regroupe un ensemble de mesures d'économies d'énergie qui seront utiles pour le passage de l'hiver, mais aussi indispensables pour garantir l'indépendance énergétique de la France dans la durée. Chaque acteur – qu'il soit particulier, entreprise, collectivité – est invité à réduire de 10 % sa consommation.

Ces mesures de sobriété énergétique, ce sont des efforts collectifs, proportionnés et raisonnables pour faire la chasse au gaspillage d'énergie. En agissant ensemble, de manière responsable et collective, la sobriété énergétique est la meilleure réponse aux crises énergétique et climatique que nous traversons.



« Les coupures d'électricité ne sont pas une fatalité. Le risque de délestage du réseau électrique sera d'autant plus faible que chacun fera des économies d'énergies. C'est ce que nous disent les dernières données de RTE France, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité

français. Avec un recul de 8,3% la semaine dernière par rapport à la moyenne des années précédentes (2014-2019), la diminution de la consommation d'électricité en France – qui concerne désormais tous les secteurs – confirme l'effet réel des actions de sobriété engagées par les particuliers et par les entreprises.

Le plan de sobriété du gouvernement, présenté le 6 octobre dernier, prévoit une réduction de la consommation d'énergie de 10% sur les deux prochaines années en France par rapport à 2019.

C'est cet engagement collectif que nous devons poursuivre. Dans ces conditions, nous passerons un hiver sans coupures. »

> Marc Chappuis Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

À titre d'exemple, si tous les foyers français chauffés à l'électricité baissaient la température d'un degré en moyenne, 1,3 gigawatt (GW) seraient économisés durant la pointe de consommation du matin, soit une consommation équivalente à celle de la ville de Marseille.

## **LES MESURES**

Pour les particuliers, l'objectif est d'adopter des gestes simples pour réduire notre consommation journalière entre 8h et 13h et entre 18h et 20h.

Au travail, il est recommandé de baisser la température, de limiter l'éclairage et de décaler la recharge des appareils électriques.

## Au domicile:



Démarrer son lave-linge, son sèche-linge, ses plaques de cuisson et son four après 20h.

Veiller au respect de la température du logement à 19 degrés et baisser la température du logement à 16 ou 17 degrés en cas d'absence en journée ou la nuit.



Limiter la consommation d'eau chaude.



Éteindre tous ses appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés.



Limiter le nombre de lumières allumées dans les pièces et éteindre dans toutes les pièces inoccupées.

Limiter le visionnage de vidéos en streaming pendant les heures de pointe (télécharger ces contenus pendant les heures creuses).



## LES AIDES POUR **VOUS ACCOMPAGNER**

Les aides de l'État en faveur des particuliers existent et permettent d'accompagner la sobriété et la transition énergétiques.



En logement collectif, MaPrimeRénov' et la nouvelle aide Coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels

collectifs et tertiaires permettent de raccorder pour environ 250 € par appartement un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur.

En maison, les aides associées à un changement de chauffage (MaPrimeRénov' et CEE) permettent de bénéficier d'un financement allant jusqu'à 15 000 € pour une chaudière à granulés de bois et 9 000 € pour une pompe à chaleur air/eau.



Avec la prime programmateur de chauffage, via le programme des certificats d'économies d'énergie (CEE),

l'État offre un accompagnement jusqu'à 65 € par ménage pour l'installation d'un programmateur sur une chaudière existante.

Le Forfait Mobilité Durable accordé aux employés est MOBILITÉS exonéré de cotisations sociales jusqu'à 700€ par an.

Il est cumulable avec le remboursement des transports en commun jusqu'à 800 €.

Jusqu'à fin 2023, la prise en charge par l'employeur du forfait de transport en commun ou de service public de vélo (partagé ou en leasing) au-delà des 50 % minimum et jusqu'à 75%, sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations pour les salariés.

Pour agir sur sa consommation, au bon



moment, l'État améliore l'information des Français sur la «météo de l'électricité» par le biais du signal Écowatt. Véritable météo de

l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. À chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Application mobile, alerte SMS, vous pouvez vous inscrire pour être informé en temps réel : https://www.monecowatt.fr/ inscription-alerte-vigilance-coupure



Le Gouvernement prolonge en 2023 l'effort amorcé dans le cadre du plan de Relance en mobilisant au total 2,5 Milliards € en 2023 pour financer le dispositif MaPrimeRénov'.